



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 09 mai 2022 à 19h00
Restaurant BRIT'HOTEL – KEROTEL
Le Plénéo – 56100 LORIENT

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est réuni le 09 mai 2022 à 20h45.

Présents :

Conseil d'administration :

Jérôme LIOT (Président), Dominique DENIS (Secrétaire générale), Loïc SÉVELLEC (Trésorier), Joël BOUCHER (Vice-président Culture Judo), Maël ALLÉE (Président 29), Thierry GUILMOTO (Président CD35), Jean PAVIOT (Président CD56), Didier LE SAUX (Membre) et Myriam DEVAUX (Membre).

Invités :

Margaux POYARD, Franck ROBERT, Benjamin ASSIE, Patrick MENARD et Sandra SAMANI.

Commissions :

Jean-Noël VINCENT, Ronan FOUERE.

Absents excusés :

Conseil d'administration : André MORINEAU (Président CD22), Bruno KITCHEKEREKIAN (Membre), Anthony LE DANIEL (Membre), Isabelle MERRANT (Membre).

Invités : Kilian COLLET et Cédric ROUDOT, Commissions : Yanis ADAM et David BIZOUARN.

Début de la séance à 20h45.



SOMMAIRE

1. ASSEMBLEES GENERALES	3
2. CAMPAGNE ANS/PFS 2022	3
3. ACTION RENTREE KMJ	4
4. ARBITRAGE	4
5. VALIDATION DE RESOLUTION	5
6. ACTIVITES.....	6
7. QUESTIONS DIVERSES.....	7

Jérôme LIOT accueille les participants et excuse les absents.

Il fait part de son souhait de conserver les CA en présentiel le plus possible en fonction des possibilités financières et de l'ordre du jour. Les sujets ponctuels seront traités par visio.



1. ASSEMBLEES GENERALES

a. Rapports du bureau

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités de la Secrétaire générale
- Rapport financier du Trésorier

Décision : Approuvés

b. Arrêté des comptes

- 2021 et 2022 sont des années difficiles (pas rythme de croisière nous n'avons pas retrouvé le nombre licenciés d'avant CO-VID)
- La ligue est plus fragile que les départements. Nous n'avons pas de sponsors et proportionnellement l'aide du conseil régional est plus limitée.
- Il faudra augmenter nos recettes avec notamment l'axe formation et diminuer les dépenses.
- La masse salariale est très importante.
- Cette année n'est pas encore une année de référence.

Décision : -

c. Budget 2022 révisé

- Le budget 2022 est révisé à 450 450 € et la hausse tient compte de l'augmentation de 15 % des indemnités des officiels de l'arbitrage.

Décision : Approuvé

d. Budget prévisionnel 2023

- Le budget prévisionnel est basé sur le budget 2022 révisé.

Décision : Approuvé

2. CAMPAGNE ANS/PFS 2022

- Il est nécessaire d'intensifier la communication vers les clubs et de sensibiliser les OTD sur ce sujet.
- L'objectif est de 40 dossiers au 22 mai.
- La clé d'arbitrage nationale est basée sur la proportion de clubs ayant déposé des dossiers. Cette proportion impactera aussi les subventions pour les OTD en 2023.
- L'enveloppe destinée aux clubs passe cette année de 50 000 € à 90 000 €.
- Il est important que les clubs qui sont tête de réseau initient des dossiers avec les clubs de leurs réseaux.



Le classement de la performance du Pôle Espoirs Bretagne n'est pas bon ce qui pourrait impacter le financement de 16 000 €. Ce dernier devra être couvert soit via la PFS soit via le budget de la ligue.

Dans l'enveloppe des 60 000 € pour les OTD, la Ligue peut être décideuse de l'affectation de 16 000 € vers le pôle. Si la Conférence des Présidents ne le veut pas, il faudra choisir les tournois à supprimer ou aller vers la fermeture du Haut Niveau Ligue.

Le Comité d'Ille-et-Vilaine devrait recevoir l'Itinéraire des Champions. Il est recommandé d'avoir une co-organisation club/CD pour que la subvention soit prise sur l'enveloppe des clubs et non celle de l'OTD permettant de ne pas imputer les finances liées aux activités sportives.

Le Comité d'Ille-et-Vilaine propose des tapis puzzle de 40m² pour les actions « école » auxquelles seraient associés des judogis provenant de KMJ.

Décision : -

3. ACTION RENTREE KMJ

Il reste environ 450 judogis de l'opération 'JUDOGEI 10 €'. KMJ propose de compléter les stocks et de les vendre à 20 €. Il faut que KMJ relance une communication vers les moins de 10 ans.

Décision : Pas de rachat et vente de stock à 20 €uros

4. ARBITRAGE

Loïc SEVELLEC, Trésorier de la Ligue, a créé un tableau comparatif du nombre de journées d'officiels par rapport aux compétiteurs présentés par les clubs dans ces deux catégories. Il s'est basé sur les données de la saison 2018-2019.

Que faire pour les clubs qui ne fournissent pas ou peu d'officiels mais des compétiteurs ?

- Obliger les clubs à venir sur les stages,
- Valoriser les clubs qui ont une école d'arbitrage via un dossier ANS,
- Mettre une bannière neutre,
- Ne pas autoriser l'accompagnement aux clubs concernés,
- Baisser le nombre de combattants en fonction du nombre d'officiels via un quota par club, obligeant ainsi de faire des animations départementales pour toutes les catégories pour une sélection en région.
- Pour tout club sans officiel, pénalité de x € à la prochaine saison en fonction du nombre de compétiteurs.



En septembre, les professeurs devront arbitrer !

Il est important que des orientations soient données avant la fin de saison pour prise de conscience lors des Assemblées générales des OTD dont les premières ont lieu le 20 mai 2022.

Décision : Loïc SEVELLEC, Ronan FOUERE, Benjamin ASSIE, Jean-Noël VINCENT Franck ROBERT se réuniront pour des propositions d'actions.

5. VALIDATION DE RESOLUTION

Résolution votée électroniquement sur l'augmentation du forfait des arbitres et des commissaires sportifs. Explication par Ronan de la nouvelle grille de forfait arbitre.

Les prix des carburants augmentent avec la crise actuelle ce qui ampute l'indemnisation versée actuellement. D'où la proposition d'augmenter d'environ 15 % mais d'inciter sur le co-voiturage par un bonus pour le covoiturant mais une baisse pour le covoituré.

Lieu de compétition	Montants actuels	+ 15%	Arrondi	si covoiturage Bonus pour la personne qui prend sa voiture
2 départements d'écart (29-35)	82,00 €	94,30 €	95,00 €	+15/ sup par personne covoiturée (non compris le chauffeur)
département limitrophe	55,00 €	63,25 €	65,00 €	+10/par personne covoiturée (non compris le chauffeur)
département de l'arbitre	35,00 €	40,25 €	40,00 €	+5/par personne covoiturée (non compris le chauffeur)

Tableau 1 Indemnisations

Vacation Chauffeur seul	Vacation Chauffeur co-voiturant 1 personne	Vacation Chauffeur co-voiturant 2 personnes	Vacation Chauffeur co-voiturant 3 personnes	Vacation Chauffeur co-voiturant 4 personnes	Vacation pour la personne co-voiturée
95,00 €	110 €	125 €	140 €	155 €	82,00 €
65,00 €	75 €	85 €	95 €	105 €	55,00 €
40,00 €	45 €	50 €	55 €	60 €	35,00 €

Tableau 2 Exemples



Il y aura plus de volontaires pour covoiturer !

Décision : Approuvé

6. ACTIVITES

a. France Chanbara

Championnats de France à Plabennec – Finistère 21 & 22 mai 2022

Décision : -

b. France Seniors Jujitsu 2023

David BIZOUARN propose que la Bretagne, en mars 2023, reçoive le championnat de France SENIORS JUJITSU 2023. En termes d'organisation, cela équivaut à un bon championnat régional.

Morlaix est proposé et à confirmer.

Décision : -

c. Évolution des ceintures de couleur

Margot POYARD : volonté de l'ETR de décentraliser les ceintures de couleurs et ne plus faire de coupe régionale.

Décision : -

d. Championnats Europe Kata

Participant aux Championnats d'Europe KATA, les sœurs DUHAMEL du Comité du MORBIHAN recevront une aide de 250 € chacune pour leur participation.

Décision : Approuvé

e. Coupes départementales par équipe mixte

Maël ALLÉE, Président du Comité du FINISTÈRE, précise que le Cahier des charges est léger pour laisser des marges de manœuvre aux clubs.

L'initiative de ce type d'animation devrait venir des professeurs, et les comités ne devraient qu'accompagner.

Décision : Les Comités organiseront si possible cette animation



7. QUESTIONS DIVERSES

Le jeudi 2 juin 2022 aura lieu à Saint-Brieuc la Conférence des Présidents à propos du PSF.

Le SNR aura lieu dans le Morbihan le dimanche 23 octobre 2022.

Les 24 et 25 octobre 2022 suivants seront réservés à une formation pour les professeurs sur les sujets relatifs aux catégories d'éveil-judo à benjamins avec du public pour la mise en pratique.

Décision : -

Fin de réunion à 23h00.

Dominique DENIS,
Secrétaire Générale.